

A la Une :

Edition de février 2023

Page 1

- Poubelles, sacs jaunes
- Voyage Portugal

Page 2

- Annonce
- Déchets amiantés

Page 3 - 4

CDA

Page 5

🖶 Bibliothèque

Page 6

- Carnaval

Contact

Mairie de Courcoury

15b rue de la Liberté 17100 COURCOURY

Tél.: 05 46 93 18 23 mairie@courcoury.fr

INFORMATION

Poubelles, sacs jaunes

Afin de garder votre commune propre et jolie, nous vous demandons de ne sortir les poubelles ou sacs la veille du jour de ramassage, après 19h00.

Placer votre bac avec la poignée côté route si vous souhaitez qu'il soit collecté.

Les bacs doivent être rentrés le jour même après le passage du camion benne. Les bacs ne doivent en aucun cas rester sur la voie publique.

Rentrez nos poubelles afin que celles-ci ne soient pas visibles de la rue

Si vous avez des frigos, congélateurs ou autres encombrants en ferraille, vous pouvez contacter DIM RECAPERATIONS 17 06 18 24 98 56

Elagage

Il est demandé d'élaguer vos arbres et vos haies qui donnent sur la voie publique et de respecter la hauteur de vos haies entre voisin.

Tous ensemble rendons notre village plus joli!





Le Comité de Jumelage organise un voyage «sud du Portugal »

du 6 au 13 mai 2023

Renseignements au 06 76 84 19 16

07 70 41 34 25



A VENDRE

Baby-foot en l'état



Table de ping-pong En l'état



Faire une offre sous pli fermé À déposer à la mairie avant le 10 mars 2023

(mettre sur l'enveloppe OFFRE Table ping-pong ET/OU Baby-foot)

Collecte des déchets amiantés

Pour faciliter l'évacuation de ces déchets dangereux et répondre aux enjeux environnementaux, la Communauté d'Agglomération de Saintes propose aux particuliers **une collecte gratuite et sur rendez-vous, des déchets amiantés**, dans les déchetteries du territoire, les samedis 8 avril et samedi 22 avril 2023.

Mode d'emploi :

- Prendre rendez-vous au 05 46 93 41 50 (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)
- Retrait des kits (sacs et équipements de protection) aux dates et lieux indiqués sur la convocation
- Préparation et emballage de l'amiante
- Dépôt de l'amiante en déchetterie
- Présentez la convocation à l'agent en charge de la collecte de l'amiante
- Samedi 8 avril 2023
 - Matin : Déchetterie Nord, Saintes
 - Après-midi : Déchetterie de Corme-Royal
- Vendredi 21 avril 2023
 - Matin : Déchetterie Ouest, SaintesAprès-midi : Déchetterie de Burie
- + d'infos: https://www.agglo-saintes.fr/l-agglo-au-quotidien/dechets/423-les-dechets-sur-l-agglo.html

D'autres dates seront proposées : samedi 28 octobre 2023, samedi 11 novembre 2023





Dans le cadre du projet de construction d'une recyclerie, une enquête est lancée auprès des habitants, du 16 janvier au 17 février 2023, afin de connaître les besoins du territoire.

Nous vous invitons à communiquer cette enquête auprès de vos habitants, 2 solutions :

Infos sur le site internet de la cda:

https://www.agglo-saintes.fr/29-actualites/799-enquete-sur-la-creation-d-une-recyclerie.html

Lien pour accéder directement à l'enquête : https://docs.google.com/forms/d/1_OZkZexpnLx6sH2h7VyPD6RzdhyvDzvOx95AoxnxLYY/viewform?e dit_requested=true

INFORMATIONS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

JANVIER 2023

Le 14 décembre 2021, les élus communautaires ont voté favorablement à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document, lorsqu'il aura été approuvé, remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux actuellement en vigueur (Plan Local d'Urbanisme ou carte communale). L'élaboration du PLUi de l'Agglomération de Saintes durera environ 4 ans.

Un élu de chacune des 36 communes participe à un comité de pilotage qui suit la construction du projet et valide les différents choix stratégiques.

Un bureau d'études a été recruté à l'été 2022 pour accompagner les élus de l'Agglomération de Saintes dans l'élaboration de ce PLUi.

Depuis septembre 2022, les élus travaillent avec le bureau d'études sur un diagnostic du territoire qui consiste à recenser les principales caractéristiques dans plusieurs domaines : la démographie, l'habitat, l'économie, la mobilité, les paysages... La partie agricole du diagnostic a été confiée à la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime. Ce diagnostic aboutira à la fin du premier trimestre 2023.

Les résultats du diagnostic donneront les grands enjeux pour le développement du territoire et permettront de poursuivre avec l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Concertation avec les habitants du territoire

Les habitants du territoire seront conviés à des réunions publiques à plusieurs moments de la procédure d'élaboration du PLUi notamment à la fin du 1^{er} semestre 2024.

Une page PLUi est accessible sur le site internet de l'Agglomération de Saintes, elle est alimentée au fur et à mesure de l'avancée de l'étude.

Des dossiers de concertation sont également disponibles dans chacune des 36 communes de la CDA et au siège de la CDA.

Depuis le début de l'étude, les habitants peuvent transmettre leurs remarques ou observations via :

- Le registre dématérialisé accessible depuis la page PLUi du site internet de la CDA
- Les registres papiers disponibles dans chaque mairie des communes de la CDA et au siège de la CDA
- Par courrier à l'attention du Président de la Communauté d'Agglomération, 12 bld Guillet Maillet 17100 SAINTES
- + d'infos sur : www.agglo-saintes.fr > Les Projets > Plan Local d'Urbanisme Intercommunal





ESPACE BIBLIOTHÈQUE

Nouveaux horaires



Mercredi de 10 h à 12 h / Vendredi de17 h à 19 h / Samedi de 10 h à 12 h

Dans le souci de s'adapter et de convenir à une majorité de personnes, nous proposons de nouveaux horaires d'ouverture afin de faciliter pour les uns, et permettre pour les autres un accès à **notre bibliothèque** ou tout simplement donner un regain d'intérêt pour ce lieu.

En effet, il est regrettable de constater une baisse de la fréquentation qui, si elle devait se confirmer, risquerait d'entraîner à terme sa fermeture avec tout ce que cela impliquerait :

Perte pour les lecteurs existants,
Perte pour les enfants de notre école qui y viennent régulièrement,
Perte d'investissements financiers,
Perte d'investissements humains,
Enfin et surtout perte de lien social.

Nous ne souhaitons pas en arriver là, c'est une grande chance d'avoir une bibliothèque. Il faut rappeler que c'est une formidable source de loisirs, de savoir, de documentation, de culture, d'ouverture et de rencontres.

Il faut rappeler également l'engagement et la disponibilité de bénévoles passionnés(es) et motivés(es)qui sont là pour vous accueillir.

Elle est accessible à toutes et tous gratuitement.

Nous mettons à votre disposition:

Des livres (dont beaucoup de nouveautés) achetés par un fond propre.

Des livres de la bibliothèque départementale de prêts régulièrement renouvelés.

La possibilité de demander un ouvrage spécifique (que nous nous efforcerons de trouver).

Vous pouvez emprunter jusqu'à 3 livres par mois.

Un moment interrompue, l'activité « Bébés Lecteurs » va reprendre prochainement.

Bien entendu nous sommes ouverts à toute suggestion, toute proposition pour faire vivre cet endroit. Tout cela dans un cadre convivial, chaleureux avec un espace détente, fauteuils et café pour un moment d'échange, et un espace coloré dédié aux enfants et aux tous petits.

Soyez curieux, venez nous voir, nous vous attendons nombreux.



A bientôt L'équipe de la bibliothèque

Contact Astrid JOLIBOIS romacelo@yahoo.fr







Lancement d'un nouveau téléservice pour les demandes de contrôles des installations d'assainissement individuel

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Eau 17 dispose désormais d'un téléservice pour effectuer les différentes demandes de contrôles des installations d'assainissement individuel situées sur votre territoire communal.

-Comment accéder au Téléservice Assainissement Individuel d'Eau 17 ?

Les usagers peuvent aujourd'hui effectuer leur démarche en ligne en créant un compte sur le site www.eau17.fr rubrique « assainissement non collectif ».

Il est ainsi possible de saisir, en ligne, les formulaires « demande d'autorisation d'assainissement individuel » et « demande d'information sur le contrôle de l'assainissement individuel dans le cadre d'une vente ». L'usager du téléservice peut également suivre l'évolution de l'instruction de sa demande sur un site sécurisé.

Il est toujours possible de solliciter Eau 17 par voie postale en utilisant les formulaires (en pièces jointes) à adresser à l'agence de Eau 17 dont vous dépendez (https://www.eau17.fr/assainissement-non-collectif).

L'utilisation du téléservice permet cependant de réduire les délais d'instruction des demandes tout en offrant une meilleure